

Le mot du Président de la CARSAF aux sages-femmes libérales

**2009 : grande année pour les sages-femmes !**

Vous avez massivement voté POUR l'adoption du Régime Complémentaire des Chirurgiens-Dentistes : 86% de votes favorables, avec une participation exceptionnelle de 40,89% !

Le dépouillement a eu lieu à notre siège le jeudi 29 mai 2008 en présence de Maître CALIPPE, huissier de justice.

Par ce plébiscite, vous confirmez la confiance que vous avez accordée aux membres du Conseil d'Administration de la CARSAF et à moi-même au mois de mai 2007, lors du renouvellement de notre Conseil, et nous vous en remercions.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons toujours eu pour souci de préserver les intérêts des sages-femmes en ce qui concerne leur retraite.

Vous nous avez élus sur la base d'un programme ambitieux : pérenniser l'existence des sages-femmes dans le paysage de la retraite, et leur permettre d'être enfin les égales de tous les français en obtenant pour elles ce Régime Complémentaire dont elles étaient privées, en se constituant une retraite plus décente.

Grâce à vous, ces deux projets vont se réaliser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1.- La fusion, avec la naissance de cette nouvelle entité que sera la CARCDSF, va nous permettre de faire face aux exigences comptables et de gestion que nous impose le Ministère de Tutelle en nous adossant à une structure éprouvée.

Les sages-femmes y garderont une représentativité par le biais, notamment, d'une vice-présidence qui leur sera réservée, et de Commissions qui leur seront spécifiques.

Notre futur Président de la CARCDSF, Guy MOREL, a su créer un climat de confiance et de collaboration avec les membres du Conseil de la CARSAF et a tenu à conserver aux sages-femmes une réelle représentativité, y compris au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL), où sont représentées toutes les Caisses de Retraite des professions libérales (hormis le Barreau Français).

2.- Le Régime Complémentaire sera ouvert aux sages-femmes avec des modalités très souples qui permettront aux sages-femmes ayant des revenus modestes de choisir si elles souhaitent acquérir tous leurs droits en payant la cotisation forfaitaire, ou si elles préfèrent demander des réductions en acquérant des droits moindres.

Par ailleurs, nous allons également bénéficier de la faculté de régler nos cotisations par prélèvements mensuels, entre autres avantages que propose le régime adopté.

La parution des décrets entérinant la fusion et les nouveaux statuts généraux de la CARCDSF est prévue d'ici cet automne.

Les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour se réjouir de ces avancées pour notre profession et vous souhaitent un bel avenir au sein des professions libérales.

Confraternellement vôtre,

Bénédicte JOUFFROY  
Président de la CARSAF